

Rue de Suisse, 8

1060 Saint-Gilles Le 11 mars 2024

**Prof. Dr. Ann De Guchtenaere**

President Belgian Academy of Paediatrics

[dr.deguchtenaere@gmail.com](mailto:dr.deguchtenaere@gmail.com)

Concerne : **réponse aux 10 recommandations rédigées par l’académie belge des pédiatres « Plan 'Care for the Child and Young Persons' former Masterplan Paediatrics »**

Madame la Présidente de la Belgian Academy of Paediatrics,

Madame la Professeure De Guchtenaere,

Le CMG, le Collège de Médecine Générale de Belgique francophone[[1]](#endnote-1), est très intéressé par une collaboration interprofessionnelle au service de la santé des enfants et des jeunes jusque 18 ans.

Bien que le CMG ait participé avec assiduité et dans un esprit constructif aux rencontres entre médecins généralistes et pédiatres, ceux-ci n'ont pas sollicité sa collaboration formelle à l'élaboration des 10 recommandations adressées aux pouvoirs publics concernant les soins pédiatriques. Le CMG le regrette vivement. Certes, le CMG soutient la démarche de l’Académie vis-à-vis des pouvoirs publics. Mais il souhaite ajouter des recommandations importantes et il demande des précisions sur la vision de collaboration interprofessionnelle entre les médecins généralistes, les pédiatres et les autres professions du “care” et du “cure”, développée par les pédiatres.  
  
 Vous trouverez ci-après les remarques et amendements que nous souhaitons formuler à propos des 10 recommandations.  
  
**1.** Fonder toutes les décisions sur les droits de l'enfant, y compris dans le cadre des soins de santé (CHARTE²). Réviser la loi sur les droits des patients !

*Pour le CMG : accord avec cette recommandation.*

**2**. Donner aux enfants, aux jeunes, aux parents (parents nourriciers, tuteurs…) et aux soignants une voix structurelle dans la détermination des politiques de soins de santé (conseil des enfants, etc.).

*Pour le CMG : accord avec cette recommandation.*

**3**. Investir beaucoup plus dans toutes les formes de prévention et leur donner la priorité dans l'agenda politique.

*Pour le CMG : il faut ajouter ce qui suit :*

* *Investir de manière importante dans toutes les formes* ***d'éducation et de promotion à la santé****, à travers différents lieux (écoles, quartiers, organisations...). C’est un bon moyen de diminuer les comportements à risque et la médicalisation de leurs conséquences. Un accent particulier doit être mis sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).*
* *Investir de manière importante dans les* ***services d'aide et de protection de la jeunesse*** *(SAJ et SPJ, IPPJ). Beaucoup de situations à risque sont négligées par manque de places ou de fonds.*

**4.** Établir un rapport annuel sur les enfants en Belgique, contenant toutes les données pertinentes sur la santé, la croissance, le développement et les maladies des enfants (déterminer ces données et tous les déterminants de santé pertinents pour les enfants en collaboration avec un groupe d'experts).

*Pour le CMG, il faut ajouter ce qui suit :*

* *Mettre l'accent sur la collaboration entre ONE/Kind-and-Gezin et Sciensano.*

**5.** Fournir des incitations à court terme pour la collaboration et la connexion intersectorielles.

*Pour le CMG* : *accord avec cette recommandation.*

**6.** Garantir des soins de qualité pour l'enfant par une formation (interprofessionnelle) adéquate sur les enfants en bonne santé, vulnérables et malades, ainsi que par des compétences obligatoires spécifiques à l'enfant et l'apprentissage tout au long de la vie. Consulter les enfants et les experts à cet effet. Rendre ces compétences transparentes et clairement visibles pour les enfants, les parents et les professionnels de la santé.

*Pour le CMG*, il faut ajouter ce qui suit :

*Soutenir les rencontres entre les départements universitaires de pédiatrie et ceux de médecine générale et la société scientifique de médecine générale (SSMG) pour soutenir la formation initiale et continue afin de garantir les compétences spécifiques des médecins généralistes en ce qui concerne les soins pédiatriques généraux et leur connaissance des « red flags » pour un envoi approprié aux pédiatres.*  
  
**7.** Reconnaître que les enfants souffrant de maladies (chroniques), les enfants qui ont un départ difficile (comme la prématurité) et/ou qui grandissent dans la pauvreté, sont particulièrement vulnérables et les soutenir particulièrement.   
*Pour le CMG, il faut ajouter ce qui suit :*

* *Soutenir le secteur associatif de l'enfance (LUSS, VPP, ...).*
* (…) dans la pauvreté*, et les enfants issus de l’immigration, a fortiori illégale,*

**8.** Valoriser les professionnels impliqués dans les soins de santé aux enfants, ne plus les considérer comme un appendice gênant des soins aux adultes.

*Pour le CMG, il faut ajouter ce qui suit :*

*Les enfants ont des références spécifiques, ce ne sont pas de petits adultes. Il faut valoriser les normes spécialement développées pour eux.*

**9.** Mettre en place un groupe d'experts structurel et inter-fédéral et lui donner un mandat pour :

- Rédiger un nouveau programme de soins trans-muraux pour la pédiatrie.

- Développer une proposition pour des soins préventifs et intégrés impliquant les médecins ONE-K&G, les médecins CLB et PSE les médecins généralistes et les pédiatres.

*Pour le CMG, il faut ajouter ou préciser ce qui suit :*

*- Rédiger un nouveau programme de soins trans-muraux pour la pédiatrie.*

*Les trajets de soins doivent être développés avec l’inclusion du rôle spécifique du médecin généraliste pour chaque enfant.  
- Organiser efficacement la gestion des heures ouvrées de travail et des heures de garde. Les MG doivent pouvoir compter sur une garde efficace de pédiatrie en appui à la garde-population généraliste de premier recours.  
- Développer une proposition pour des soins préventifs et intégrés impliquant les médecins ONE-K&G, les médecins CLB et PSE et leurs équipes spécifiques (psychologues, travailleurs sociaux, infirmiers), les médecins généralistes et les pédiatres. En mettant un accent particulier sur la santé mentale et la collaboration avec les pédopsychiatres, les pédopsychologues et les centres de santé mentale.*

**10.** Nommer un ministre de l’Enfance

*Pour le CMG, il faut modifier la proposition comme suit en raison de la complexité de l'organisation institutionnelle politique belge :*

*Donner la priorité d’accès pour les représentants des soignants à un responsable spécifique de l'enfance au sein des ministères actuels de la santé. Ces responsables doivent pouvoir interpeller transversalement les autres ministères sur les conséquences de leur politique impactant les enfants (logement, éducation, justice…).*  
  
**En conclusion**

En raison de ces nombreux amendements, le CMG ne co-signe pas les 10 recommandations écrites par la Belgian Academy of Paediatrics en l’état.

Le CMG et ses organisations membres demandent instamment d’être inclus dans les discussions futures sur la collaboration et l’organisation des soins entre médecins généralistes, pédiatres et autres acteurs du « care » et du « cure » concernant les enfants et les adolescents.  
Nous allons vers des années difficiles. Il est primordial de s’organiser pour mettre nos forces de travail et nos compétences au service des uns et des autres. Les besoins de base doivent être couverts, au plus proche de la population. Il faut les définir et voir qui peut y répondre au mieux, compte tenu des ressources humaines en présence. Ensuite viendra la définition des autres échelons. Dans cette réflexion, il importe d’inclure les intervenants psycho-sociaux, les infirmiers ONE/KG/PSE, les médecins généralistes, les pédiatres généralistes ambulatoires et hospitaliers, les pédiatres spécialistes extra- et intra-muros, les pédopsychiatres, les associations de patients.

Recevez, Madame la Présidente, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour l’OA du CMG,

Anne Gillet, présidente

[agilletverhaegen@telenet.be](mailto:agilletverhaegen@telenet.be)

Secrétariat : info@cmg.be

1. Le Collège de médecine générale en Belgique francophone a pour ambition de rassembler **toute la médecine générale** dans sa diversité, organisée en 5 bancs.

   * La Société Scientifique de Médecine Générale : SSMG
   * Les fédérations de cercles de Médecine Générale : FAMGB – FAGW
   * Les syndicats médicaux : le GBO - les chambres wallonne et bruxelloise de l’ABSyM
   * Les départements universitaires de Médecine générale : CAMG/UCL ; DUMG/ULB ; DMG/ULiège
   * La commission de MG de l’UNamur - L’AMGF (l’Association des Médecins Généralistes en formation)

   [↑](#endnote-ref-1)